



Quel sont les droit d un chemin en indivis

Par **dedege**, le **16/12/2014** à **10:24**

bonjour j ai acheter un terrain en 2009 nous avons construit et puis il a un chemin d accès en indivis pour nous et un terrain non constructible ,mais qui ait occuper depuis deux ans a une association de jardin partager donc il y beaucoup de passage pour le dépôt de verdure pour faire du composte et des portes ouvertes régulières mais tous cette association utilise notre adresse alors les gens viennent chez nous faire demis tour et quand ont leurs dit ont ce fait envoyé promener.et puis le final il dorment dans des toiles de tente tous l été sur ce terrain sa ces le résumer des beau jours pour ce qui ait en cette période toujours du passage,mais vue que le chemin à été fait en fonctions d une circulation modérer pour les occupants et non comme une départemental ou national le chemin et plein de trous et inonde par temp de pluies personnes bouge pour le remettre correct moi je suis épuiser moralement que puis je faire dans les lois merci a vous de me donner des informations